

# DELIBERATION N°02 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA GARDE DU 31 JANVIER 2025

## **OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU C.C.A.S. POUR L'EXERCICE 2025**

Le trente et un janvier deux mille vingt-cinq à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de La Garde régulièrement convoqué, a été assemblé sous la présidence Mme Héléne ARNAUD BILL, Présidente du C.C.A.S. -

*Présents : Mme Héléne ARNAUD BILL, Présidente du C.C.A.S. - Mme Marie-Hélène CHARLES, Vice-Présidente du C.C.A.S. - Mme Flora MARTINO, Conseillère Municipale - Mme Céline MURENA, Conseillère Municipale - M. Florian JONET, Conseiller Municipal - Mme Jocelyne GIROUD, représentante de l'association St Vincent de Paul - Mme Chantal PITTILONI, représentante de l'Association « Les Amis du Mas des SENES » - M. Jean-Marc PEDRONA, représentant de l'A.P.A.J.H. - Mme Héléne GOLETTA, représentante de l'U.D.A.F. - Mme Parastou HASSANY, représentante de « la Banque Alimentaire ».*

*Absente excusée : Mme Julia PEIRONET BREMOND, Conseillère Municipale.*

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	11	PRESENTS	10	VOTANTS	10
-------------------------------	----	----------	----	---------	----

Date de la convocation : 20 janvier 2025

RAPPORTEUR : MADAME HELENE ARNAUD BILL

**VU** l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

**VU** le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1.

**VU** le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation Budgétaire,

**CONSIDERANT** qu'un rapport sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus,

**CONSIDERANT** que pour les CCAS ayant adopté le référentiel M57, le président présente au conseil d'administration, dans un délai de dix semaines maximums précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires soumis à débat et qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

**CONSIDERANT** le rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2025, ci annexé, retraçant les informations nécessaires au Débat d'Orientations Budgétaires soumis au vote.

**OUI LES EXPLICATIONS DU RAPPORTEUR,**

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ARTICLE 1 :** PREND ACTE de la tenue du débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du Budget Primitif 2025, et de la transmission de son rapport.

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires du budget du C.C.A.S. de La Garde pour l'exercice 2025 prévu par la loi et annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** INFORME que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 10

CONTRE : 0

Accusé de réception en préfecture  
083-268300464-20250131-DEL202501310002-AR  
Date de télétransmission : 10/02/2025  
Date de réception préfecture : 10/02/2025



La Présidente du C.C.A.S.

Hélène ARNAUD BILL